Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260407-2026_05_FIN8-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 1er avril 2026	*L'an deux mil vingt-six, le sept avril* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT - PY BOILLET - E LANDIN - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET K SOYEZ - G DARCEL - B FAURE *(arrive à 18h40)* - G COLLET - A KERBOULL - S DUVAL THOMAS *(arrive à 18h10)* Y QUINTIN - G LE GALES - O LE ROUX - J BOURHY *(arrive à 18h14)* - C MALAPERT - F SCHMIDT - K BERTHELOT D HARZO - N LE NEÜN - N JAFFRELOT - Y GILLET **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - C LEBRAS donne pouvoir à S DUVAL THOMAS - G BETIN donne pouvoir à G DARCEL - C REUX donne pouvoir à J COLLEU - C MORIN donne pouvoir à Y QUINTIN Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - PY BOILLET a été désigné secrétaire de séance. Ouverture de séance à 18h

Délibération n°2026 - 05 - FIN 8

TAUX 2026 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Présentation :

La collectivité ne souhaite pas faire évoluer les taux des taxes directes locales pour l'année 2026.

Rappel des taux pratiqués au titre de 2025 :

-Taxe sur le foncier bâti : 44,89 %

- Taxe sur le foncier non bâti : 101,06 %

- Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants) : 23,94 %

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2026,

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- **ADOPTE** les taux suivants pour 2026 en matière de fiscalité directe locale :

  - Taxe sur le foncier bâti : 44,89 %
  - Taxe sur le foncier non bâti : 101,06 %
  - Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants) : 23,94 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote : « pour » = 26, « abstentions » = 3 (N Jaffrelot, Y Gillet, N Le Neün)

Plédran, le 8 avril 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN
CÔTE D'ARMOR